

Regard sur quatre chalets : Crêt-à-Chatron Vieux, Crêt-à-Chatron Neuf, fruitière de Claude Rochat, Muratte-Dessus

1. Crêt-à-Chatron Vieux



Tel apparaît le chalet du Crêt-à-Chatron Vieux sur une carte de Vallotton que nous avons pu dater de 1716-1717¹.

Jean de Beausobre de Morges, alors propriétaire, avait commencé à racheter des parcelles dans la région en 1709. Il acquiert d'autres parcelles en 1710 et 1711. Si l'on considère qu'une pierre située à la cuisine du Crêt-à-Chatron, datée de 1712, est d'origine, l'on peut envisager que cette date corresponde à la construction d'un grand chalet d'alpage par de Beausobre. Tandis que plus anciennement toute la zone était constituée de petites parcelles, et en conséquence de petits chalets. Il y avait ainsi dans les parages la Pièce à Siméon Rochat, la pièce à David Rochat Dragon, celle à Isaac Rochat dit Esope, ou encore celle à Jonas Rochat. Certaines possèdent un chalet tandis que d'autres en sont vierges.

Le chalet le plus important dans ces parages, outre le Crêt-à-Chatron Vieux, propriété désormais de Jean de Beausobre, est celui figurant sur la pièce à Siméon Rochat, chalet situé pas loin de l'endroit où sera construit un jour le chalet du Crêt-à-Chatron Neuf.

¹ ACL, GAB3, datée de 1710 par Alphonse Rochat, archiviste, en réalité de 1716-1717.

Par le rachat de toutes les parcelles par Jean de Beausobre, tous ces petits chalets ne serviront plus et disparaîtront rapidement, repris par la nature. Une page se tournait, importante, qui voyait l'avènement des grandes pâtures, et en conséquence celle des grands chalets.

De Beausobre, tout en ayant construit un grand chalet en 1712, n'était pas encore propriétaire de l'entier du Crêt-à-Chatron Vieux. Il restait ainsi la grande propriété de Néhémie Rochat. Ce dernier va s'en dessaisir, tout ou en partie, en 1717 pour l'essentiel.

De Beausobre, mis à part quelques petits pâturages excentriques restées aux mains d'autres Rochat de la région et qu'il rachètera au fur et à mesure des opportunités, devient ainsi un gros propriétaire d'alpage. Mais s'il possède un grand chalet, celui de 1712, situé de manière quelque peu excentrique par rapport à l'entier de la pâture, il ne s'aventurera pas à en construire un second de cette dimension. Il est probable qu'il utilisera comme remuage l'ancien chalet de Néhémie Rochat, à moins que ce fut le chalet de Siméon Rochat, ou, pourquoi pas, celui de David Rochat dit Esope.

On aura remarqué sur la carte précédente, qu'il y a une citerne pour l'usage du chalet. Celle-ci se trouve à l'angle nord-ouest de la bâtisse.

On constatera aussi qu'il n'y a pas de cheminée sur le chalet. Et donc que celle qu'occasionne la fabrication du fromage, monte directement au niveau du toit pour s'échapper par ses interstices.

Il est très certain que des réparations interviennent du temps de Jean de Beausobre. Sa comptabilité probablement disparue à jamais, nous ne saurons sans doute jamais en quoi elles purent consister

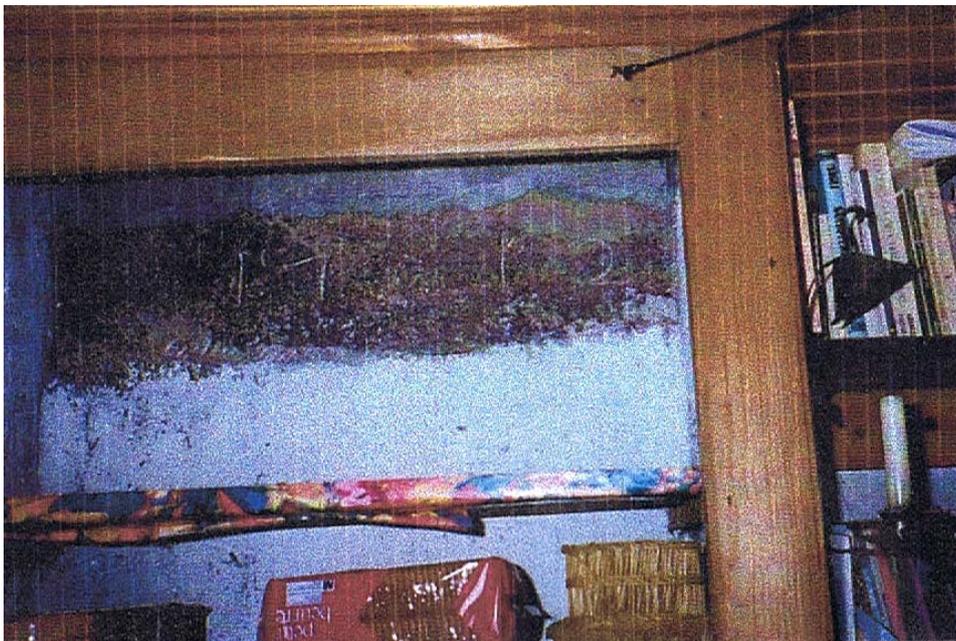
Une magnifique photo du Crêt-à-Châtron Vieux, probablement de la fin du XIXe siècle, nous offre de découvrir comment se présentait le chalet en question durant une bonne partie de son existence.



Fernand Rochat de la Cornaz, amodiataire, à gauche, avec l'un de ses employés, à droite. Plus d'un siècle plus tard, la charpente du chalet reste toujours la même, juste le tavillon a-t-il été recouvert par la tôle.



La noirceur maximale des poutres indique que bel et bien il n'y avait pas de cheminée dans le temps et que la fumée, montant en direction du toit, ne pouvait s'échapper que par les interstices. Nous ignorons pour l'heure quand fut construite la grande cheminée. Ci-dessous pierre de 1712 que l'on découvre dans une armoire à la cuisine.



D'aucuns, dont feu Adrien Rochat des Charbonnières, certifiaient que le Crêt-à-Chatron Vieux avait brûlé autrefois. Aucun élément archivistique ne vient accréditer cette assertion. Nous avons aussi posé nous-même que le chalet avait pu être déplacé de quelques mètres. Là non plus, aucun élément concret ne vient à l'appui de cette thèse. Les deux restent donc en suspens.

2. Crêt-à-Chatron Neuf



Cet autre extrait de la carte Vallotton de 1716-1717, montre qu'il n'y avait pas encore de chalet à l'emplacement du futur Crêt-à-Châtron Neuf. Juste peut-on imaginer que le chalet de Siméon Rochat, situé à proximité même du chemin de la Fivaz à Mayor, que l'on découvre encore aujourd'hui par ailleurs, et avec probablement le même tracé, n'est pas très loin du futur grand chalet.

Celui-ci est construit par la commune du Lieu en 1742, deux ans après qu'elle ait racheté la propriété des De Beausobre de Morges.

Le projet quant à lui date de 1741 déjà. Cette même année on prépare aussi certains éléments qui serviront l'année suivante à la construction de la bâtisse.

Travaux de 1742. On notera que certaine partie de la charpente a été débitée à Bonport. Pour le reste, il faut supposer que l'on a procédé par équarrissage sur place, nos anciens charpentiers excellants en cet exercice exigeant et difficile.

Le chalet et les murs crus devaient coûter 1003 florins, ce qui est inférieur en fait au coût de l'amodiation d'une seule année pour les deux montagnes des Crêts à Chatron. O temps bénis où donc construire un chalet ne coûte finalement pas très cher. On creuse et l'on met en terre une citerne de bois. Par rapport à l'entier du bâtiment, la citerne est onéreuse. Il s'agit surtout du creusage qui est

difficile dans la roche calcaire. L'usage de la poudre est prouvé par les écritures : « ... pour 4 livres et un quart de poudre, 6/1/6 ».

La levée du bâtiment se fit sauf erreur le 29 juillet 1742. Le nouveau chalet put-il servir déjà en 1742 ou n'entra-t-il en service que l'année suivante 1743 ?

Envisageons la suite.

On paie 40 florins pour le plancher du vieux chalet du Crêt à Chatron. On ignore le plancher de quelle pièce. Probablement d'une chambre ou d'un réduit où se tiendrait le personnel. Pour toutes les autres pièces l'on suppose que les sols sont pavés. Ainsi :

Plus payé aud. Jaques Rochat pr le pavé du vieux chalet, 10/6/.

Pour celui du Neuf, 22/6/.

Les deux chalets uniront désormais leur destinée quant il s'agira d'amodier les deux alpages à la même personne, ou retrouveront de temps à autre leur indépendance quand il s'agira de séparer les deux montagnes².

Et précisons pour finir que le chalet Neuf du Crêt-à-Chatron avait été construit sur le Crêt à Jean Dunant. Nous ignorons d'où sort ce personnage.

3. La fruitière à Claude Rochat

Celle-ci se trouvera englobée dans l'ensemble des propriétés alpestres du dit alors qu'il vendra le tout à Samuel de Muralt en 1712. Nous ne possédons malheureusement pas l'acte concernant cette transaction.

Sur la carte Vallotton de 1716-1717, deux chalets occupent l'espace anciennement de Claude Rochat. Celui d'en bas constitue le chalet d'origine de la Muratte-dessous, soit le Chalottet actuel, brûlé plusieurs fois et dont l'histoire a été esquissée en d'autres lieux. Celui d'en haut, devrait être l'ancienne fruitière de Claude Rochat, puisque le chalet actuel de la Muratte-dessus n'a été construit qu'en 1721. La date située sur la pierre de l'encadrement de la porte d'entrée à bise en témoigne.



² Pour plus de détails sur ces deux chalets, voir : Rémy Rochat, Construire un chalet, ou la reconstitution de l'histoire des chalets des Crêts-à-Chatron sur la commune du Lieu.

La fruitière de Claude Rochat, à droite sur l'extrait de la carte Vallotton de 1716-1717, n'a pas de cheminée. Aucun puits n'est dessiné à proximité.

9 ans après l'achat de la propriété, Samuel de Muralt fait construire un nouveau chalet à quelque distance de cette fruitière. Ce sera en 1721. Plusieurs questions sont à résoudre au sujet de ces deux bâtisses.

Pourquoi de Muralt a-t-il abandonné le chalet primitif de Claude Rochat pour mettre en place une nouvelle construction ?

A notre avis, pour recentrer celle-ci par rapport à l'entier de l'alpage, mais aussi par rapport au chalet de rechange, soit la Muratte-Dessous. Il y a aussi que la fruitière de Claude Rochat, quoique d'une surface et d'un volume importants, était relativement primitive, sans cheminée, et surtout sans séparations intérieures. Elle résultait d'une conception ancienne de la fabrication du fromage. L'introduction de la fabrication désormais appliquée en tous lieux du gruyère, nécessitait plus de modernité.

La fruitière de Claude Rochat, suite à ce déménagement, disparaîtra. Selon une exploration récente du terrain, la bâtisse n'apparaît pas avoir disparu dans un incendie. Ses dimensions de 16 m. 80 sur 12 m. 60, l'apparentent au chalet actuel de la Muratte qui n'est plus grand en longueur et en largeur que de un ou deux pieds. Il se pourrait par conséquent, supposition qui n'est pas prouvée par l'analyse de la charpente du chalet actuel, que l'on ait transféré celle de la fruitière de Claude Rochat à ce nouveau bâtiment, ou que tout au moins que l'ont ait resservi certains éléments.

La fruitière de Claude Rochat n'avait pas de murs de séparation à l'intérieur.

Elle pouvait posséder un puits, situé à l'intérieur de la bâtisse, grande première !, au coin bise occidentale. C'est tout au moins ce que nous suggère une dépression située à cet endroit. La chose serait à analyser de manière plus approfondie.

Il n'y avait aucun étage non plus. Le sol était pavé sur toute la surface, état qui se retrouve encore aujourd'hui, après près de trois siècles. Deux trous effectués, l'un où devait se trouver la cuisine, et le second là où était l'écurie le prouvent. C'est vraiment émouvant de redécouvrir ce sol encore parfaitement conservé à fleur de terre près de trois siècles après qu'il ait servi.

Le pavé est inégal. Il se peut que des affaissements se soient produits. Pour l'écurie, on peut supposer qu'il y avait des raies ou coulisses par lesquelles s'écoulait le purin produit par les vaches alors qu'elles stationnaient à l'intérieur à l'heure de la traite ou pendant la journée si celles-ci avaient été rentrées pour une raison ou une autre.

Nous croyons avoir pu déterminer l'emplacement du creux de feu. Cependant l'absence de restes conséquents de charbon de bois nous laisse un rien sceptique. Quoique de minuscule débris pourraient tout de même prouver cette hypothèse.

Bref, ce sol, s'il était mis entièrement à nu, ce qui ne sera pas, pourrait offrir encore quelques réponses à nos innombrables questions.

On a vu plus haut que les sols des Crêts à Chatron étaient pavés. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que celui de la fruitière à Claude Rochat l'ait aussi été. Ce qui surprend par contre, c'est qu'il soit demeuré intact plus de trois cents ans après qu'il ait été posé.

Autre sujet d'étonnement, il n'y a pas d'arbres sur les mesures de la dite construction. Cela tient-il à l'usage permanent du bétail de cet espace, à des coupes effectuées par les propriétaires ? Du bois pourri a pu être déterré. Mais il peut s'agir autant de déchets de bois de l'époque où le chalet servait, que de racines diverses.



Ci-dessus le pavé de la cuisine, à bise de la mesure – un bon coup de balai serait nécessaire !



Pavés de l'écurie, à vent de la mesure.

4. Muratte-Dessus

Pas grand-chose de nouveau à apporter à ce chalet construit en 1721, avec l'aide possible de quelques éléments de la charpente de la fruitière de Claude Rochat située en droite ligne à deux cents mètres à peine.

Il est resté relativement intact, avec tout de même des suppressions jugées à l'époque nécessaires, contestables aujourd'hui.

Élimination de l'enrochoir. Une partie du système de presse est néanmoins toujours visible au plafond.

Suppression du creux du (ou de) feu, et élimination de la potence d'origine.

Les chambres de l'étage ont été construites bien après 1721. La vieille chambre, ou la grande, au début du XIXe siècle, et la petite, selon une date peinte sur une poutre, en 1942. Il se peut cependant que cette date soit fictive, et que la chambre ait été mise en place quelques années auparavant.

Le sol n'est plus pavé ainsi qu'à l'origine. Ni la chambre à lait. Celle à fromage non plus, sols de béton glacés et très humides, voire qui pissent l'eau lors des grandes chaleurs de l'été.

Le sol de la cuisine, désormais lui aussi bétonné, offre cependant un tiers de sa surface, du côté de l'écurie, en bois. Matériau de beaucoup plus agréable en cet endroit où l'on se changeait pour pendre ensuite ses habits aux crochets de bois fixés contre les planches de l'escalier.

La tôle a recouvert le tavillon.

La cave à fromage reste en l'état – réserve à outils -. Idem pour la chambre à lait qui pourrait reprendre du service dès demain s'il le fallait.

En fait les pierres constituant le creux de feu sont simplement recouvertes de béton. Le mur circulaire par contre serait à refaire. Un entourage métallique est à disposition.

Est encore visible, contre l'un des murs, le « poids », ou la romaine que l'on servait pour peser les fromages, ceux-ci extrait de la cave pour être ensuite pris en charge par le marchand Henri Rochat-Golay. Voir à cet égard les souvenirs de Samuel Rochat³.

Là aussi le tavillon est toujours visible sous les tôles.

Notons encore que des travaux menés vers 1920, avaient modifié la charpente, dans le sens d'un rehaussement de la distance sol-chéneaux. Ceci pour la simple raison qu'autant l'homme que le bétail avaient grandi et que l'on ne pouvait plus passer les portes de l'écurie, la petite et la grande, sans se cogner la tête sur le linteau supérieur. C'est aussi probablement à ce moment-là que la tôle recouvra les antiques tavillons.

Une seconde fenêtre fut ouverte à la cuisine. Si l'encadrement de la fenêtre d'origine est en pierre de taille, celui de la seconde fenêtre est en simple béton. Vitrages neufs pour ces deux ouvertures. L'ancien, avec de nombreux carreaux,

³ Samuel Rochat, Jules de l'Épine, Editions du Haut-du-Village, deux tomes, avec illustrations, 1997.

disparaissait par la même occasion, que l'on peut toutefois encore découvrir sur la photo ci-dessous.

Le plancher de l'écurie date de temps canoniques. Il fut refait au fur et à mesure des besoins. Nous n'avons jamais eu la curiosité de découvrir si le dessous est encore constitué de l'ancien pavé d'origine.

La grande cheminée, à l'origine de bois, fut démolie pour faire place à une cheminée de béton. Ce travail a été effectué suite à l'incendie du Chalottet, le 19 août 1923. Le sinistre était justement dû à un feu de cheminée. Et comme l'on craignait que ce fait se reproduise au chalet de base de la Muratte, on y transforma la cheminée en dur. Notons que le poids de celle-ci fut particulièrement impressionnant, à tel point même que les poutres métalliques soutenant l'édifice ont fléchi. Le père Fantoli, à cet égard, et comme à ses habitudes, avait utilisé du matériel de récupération de beaucoup trop faible pour ce nouvel usage. Ainsi la cheminée viendra-t-elle à s'écrouler un jour ?

L'un dans l'autre toutes ces transformations n'ont pas trop changé la physionomie extérieure de la bâtisse, ni modifié de fond en comble sa structure interne. C'est ainsi l'un des rares chalets de la région à offrir une ambiance véritablement des temps passés. Une part importante de notre patrimoine alpestre local. Il conviendra en conséquence de toujours veiller à ce que cet état ne change pas.



Chalet de la Muratte-dessus avec les propriétaires de deux générations. Le toit est encore tel qu'il avait été construit en 1721.



Les bûcherons ou chasseurs s'arrêtaient aussi à la Muratte. Ici les Meylan du Séchey vers 1910-1920.

